

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19
Présents : 13
Absents : 6

Date de convocation
17/02/2026

Date d'affichage
17/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Dominique DABADIE

Etaient présents :

M. BOUCHER Tony, M. BRION Benoit, M. CHAUVET Pascal, M. DABADIE Dominique, M. DUMUIS Jérôme, Mme EVAÏN Céline, Mme GENET Virginie, Mme GOJOSSO Christine, Mme LORIOUX Denise, Mme PENTECOTE Sandrine, Mme RIDEAU Carole, M. SURAULT Jean-Dominique, Mme THERAUD Laurence

Procuration :

M. DERISSON Francis donne pouvoir à M. DUMUIS Jérôme

Etaient absents :

Mme BROUARD Stéphanie, Mme DELVAL Sandrine, M. DERISSON Francis, M. GAUDINEAU Thierry, Mme NORGUET Sabrina, Mme ROY Sarah

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme THERAUD Laurence

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que conformément à l'article L. 2311-5 du Code général des collectivités territoriales, les résultats du budget sont affectés par délibération du Conseil municipal, après constatation des résultats définitifs lors du vote du CFU.

Toutefois, il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats sur la présentation d'un état de consommation et de réalisation des crédits de l'exercice 2025 : soit un extrait du compte de gestion, soit le compte de gestion, soit une balance et un tableau des résultats au 31 décembre 2025.

Le jeudi 5 février, le serveur de la DGFIP Hélios a subi des dommages techniques ne permettant pas l'exploitation du CFU du budget principal. Le CFU n'étant pas à l'état définitif, la délibération doit être reportée.

Il est demandé de soumettre au vote la délibération n° 2026_02_25_01 FINANCES_BUDGET PRINCIPAL_REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS N-1, les comptes de l'exercice 2025 du budget principal font apparaître les résultats suivants, concordants avec le trésor public :

- 1) Constat des résultats 2025
- 2) Affectation des résultats

Concernant les délibérations suivantes, il y a lieu de les annuler :

DELIBERATION 2026_02_25_02 FINANCES_BUDGET PRINCIPAL_EXAMEN ET COTE DU COMPTE FINANCIER

DELIBERATION 2026_02_25_03 FINANCES_BUDGET PRINCIPAL_AFFECTATION DES RÉSULTATS N-1

DELIBERATION 2026_02_25_07 FINANCES_BUDGET ANNEXE COMMERCE_REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS N-1

DELIBERATION 2026_02_25_11 FINANCES_BUDGET ANNEXE DONATION BEAUREGARD_REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS N-1

L'assemblée approuve ces modifications.

DELIBERATION 2026_02_25_01**FINANCES_BUDGET PRINCIPAL_REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS N-1**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et L. 2311-1 et suivants,

Vu l'instruction M57,

Considérant que les résultats du budget sont repris et affectés par délibération de l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif,

Considérant toutefois qu'il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats sur la présentation d'un état de consommation et de réalisation des crédits de l'exercice 2025,

Considérant qu'il convient de constater et d'affecter les résultats du budget principal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- De constater et de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026.
- D'affecter les résultats de l'exercice 2025, comme suit :

- un excédent de fonctionnement de :	292 213,56
- un excédent reporté de :	870 137,87
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 162 351,43
- un déficit d'investissement de :	345 519,48
- un déficit des restes à réaliser de :	9 938,26
Soit un besoin de financement de :	355 457,74

- **Décide** d'affecter les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	1 162 351,43
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	355 457,74
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	806 893,69
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	345 519,48

DELIBERATION 2026_02_25_02

FINANCES_BUDGET PRINCIPAL_EXAMEN ET COTE DU COMPTE FINANCIER

Délibération à annuler

DELIBERATION 2026_02_25_03

FINANCES_BUDGET PRINCIPAL_AFFECTATION DES RÉSULTATS N-1

Délibération à annuler

DELIBERATION 2026_02_25_04

FINANCES_BUDGET PRINCIPAL_VOTE DU TAUX DE FONGIBILITÉ 2025

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de retirer ladite délibération.

En effet, les taux de fongibilité seront votés au moment du budget primitif des différents budgets.

DELIBERATION 2026_02_25_05

FINANCES_BUDGET PRINCIPAL_VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES 2025

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 2025_03_31_04 du 31 mars 2025, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts pour 2025 à :

Type d'imposition	Taux 2025
Foncier bâti (TFB)	34,84
Foncier non bâti (TFNB)	40,96
Habitation sur les résidences secondaires et autres (TH)	13,60

Monsieur le Maire précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2026 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires.

Au regard des informations communiquées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De fixer** les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit :

Taxes	Taux
Foncier bâti (TFB)	34,84
Foncier non bâti (TFNB)	40,96
Habitation sur les résidences secondaires et autres (TH)	13,60

DELIBERATION 2026_02_25_06

FINANCES_BUDGET PRINCIPAL_VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Maire présente les grandes lignes du budget primitif 2026.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Dominique DABADIE, le Maire, a décidé, à l'unanimité :

- **De voter** les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2026 comme suit :

Investissement

Dépenses :	1 105 519,48
Recettes :	1 115 457,74

Fonctionnement

Dépenses :	2 407 393,69
Recettes :	2 407 393,69

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses :	1 131 933,74	(dont 26 414,26 de RAR)
Recettes :	1 131 933,74	(dont 16 476,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses :	2 407 393,69	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	2 407 393,69	(dont 0,00 de RAR)

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections, taux maximal autorisé.

DELIBERATION 2026_02_25_07

FINANCES_BUDGET ANNEXE COMMERCES_REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS N-1

Délibération à annuler

DELIBERATION 2026_02_25_08

FINANCES_BUDGET ANNEXE COMMERCES_EXAMEN ET VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU 2025 du budget annexe commerces de la commune de Champigny en Rochereau ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Maire, Dominique DABADIE, a quitté la séance et que l'assemblée, a élu Madame Denise LORIOUX, pour assurer la présidence de la séance ;

Considérant que Monsieur Dominique DABADIE, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Denise LORIOUX et qu'il ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe commerces de la commune de Champigny en Rochereau comme présenté ci-dessous ;
- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Investissement

Dépenses	:	Prévu :	47 414,88
		Réalisé :	1 953,08
		Reste à réaliser :	0,00

Recettes	:	Prévu :	47 414,88
		Réalisé :	3 146,43
		Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	:	Prévu :	184 375,80
		Réalisé :	20 154,99
		Reste à réaliser :	0,00

Recettes	:	Prévu :	184 375,80
		Réalisé :	185 744,29
		Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	1 193,35
Fonctionnement :	165 589,30
Résultat global :	166 782,65

DELIBERATION 2026_02_25_09

FINANCES_BUDGET ANNEXE COMMERCES_AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Maire et, après avoir approuvé le CFU de l'exercice 2025 ;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le CFU fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	19 721,90
- un excédent reporté de :	145 867,40
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	165 589,30
- un excédent d'investissement de :	1 193,35
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	1 193,35

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents :

- **Décide** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	165 589,30
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	165 589,30

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	1 193,35

DELIBERATION 2026_02_25_10

FINANCES_BUDGET ANNEXE COMMERCES_VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Maire présente les grandes lignes du budget primitif 2026.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Dominique DABADIE, Maire, a décidé à l'unanimité :

- **De voter** les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2026 comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses	:	1 193,35
Recettes	:	1 193,35

FONCTIONNEMENT

Dépenses	:	185 589,30
Recettes	:	185 589,30

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses	:	1 193,35	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	1 193,35	(dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	185 589,30	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	185 589,30	(dont 0,00 de RAR)

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections, taux maximal autorisé.

DELIBERATION 2026_02_25_11

FINANCES_BUDGET ANNEXE DONATION BEAUREGARD_REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS N-1

Délibération à annuler

DELIBERATION 2026_02_25_12

FINANCES_BUDGET ANNEXE DONATION BEAUREGARD_EXAMEN ET VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU 2025 du budget annexe commerces de la commune de Champigny en Rochereau ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Maire, Dominique DABADIE, a quitté la séance et que l'assemblée, a élu Madame Denise LORIOUX, pour assurer la présidence de la séance ;

Considérant que Monsieur Dominique DABADIE, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Denise LORIOUX et qu'il ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe commerces de la commune de Champigny en Rochereau comme présenté ci-dessous ;
- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Investissement

Dépenses	:	Prévu :	119 500,00
		Réalisé :	0,00
		Reste à réaliser :	0,00

Recettes	:	Prévu :	119 500,00
		Réalisé :	119 500,00
		Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	:	Prévu :	16 135,32
		Réalisé :	6 330,59
		Reste à réaliser :	0,00

Recettes :	Prévu :	16 135,32
	Réalisé :	16 215,49
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	119 500,00
Fonctionnement :	9 884,90
Résultat global :	129 384,90

DELIBERATION 2026_02_25_13

FINANCES_BUDGET ANNEXE DONATION BEAUREGARD_AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Maire et, après avoir approuvé le CFU de l'exercice 2025.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le CFU fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	3 789,42
- un excédent reporté de :	13 674,32
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	9 884,90
- un excédent d'investissement de :	119 500,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	119 500,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents :

- **Décide** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	9 884,90
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	9 884,90
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	119 500,00

DELIBERATION 2026_02_25_14

FINANCES_BUDGET ANNEXE DONATION BEAUREGARD_VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Maire présente les grandes lignes du budget primitif 2026.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Dominique DABADIE, le Maire, a décidé, à l'unanimité :

- **De voter** les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2026 comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses :	119 500,00
Recettes :	119 500,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses :	9 884,90
Recettes :	9 884,90

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses :	119 500,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	119 500,00	(dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses :	9 884,90	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	9 884,90	(dont 0,00 de RAR)

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections, taux maximal autorisé.

DELIBERATION 2026_02_25_15

INVESTISSEMENT_DEMANDE DE SUBVENTION DETR_EQUIPEMENT ROUTIER

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose la nécessité de remplacer le camion benne étant hors état de fonctionnement depuis le 13/02/2026. Le coût prévisionnel pour l'achat d'un véhicule de service de type camion benne s'élève à 27 938.60 € HT soit 22 350.88 € susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux DETR

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 27 938.60 € HT

DETR : 22 350.88 €

Autofinancement communal : 5 587.72 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'adopter** le plan de financement exposé ci-dessus ;
- **De solliciter** une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux DETR

QUESTIONS DIVERSES

Néant

Prochaine réunion prévue le 10 mars 2026.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h55.

La secrétaire, Laurence THÉRAUD

Le Maire, Dominique DABADIE